

Paris, le 5 décembre 2022

Le CÉCEF salue l'ouverture du débat sur la fin de vie voulu par le Président de la République. Comme composante de la société française, chaque confession chrétienne s'est exprimée sur ce sujet et continuera à le faire. Co-présidents du Conseil des Églises chrétiennes en France, il nous semble utile de rappeler ensemble les trois convictions suivantes :

- mourir fait partie de la condition humaine. L'illusion de croire échapper au caractère inéluctable de la mort en le décidant, ne fait pas de sens. La dignité d'une société humaine consiste à accompagner la vie jusqu'à la mort et non à faciliter la mort. C'est pourquoi l'attention de tous doit porter sur la personne elle-même dans sa dignité, son unique et inestimable valeur. Il s'agit dès lors d'en prendre soin dans une attitude de compassion faite d'écoute et de bienveillance.

- l'être humain est un être de relation. La liberté individuelle ne saurait se confondre avec l'individualisme. La vie humaine trouve son sens dans la relation aux autres et ne peut être envisagée sans une interdépendance nécessairement solidaire. La société ne se résume pas à une somme d'individus. La manière d'envisager la mort est également l'objet d'un contrat social. Nul n'est l'exclusif propriétaire de sa vie ; ses décisions comptent également pour les autres.

- l'accès aux soins palliatifs en France n'est pas égal sur l'ensemble du territoire. La culture des soins palliatifs n'est pas développée comme elle le devrait. Ces insuffisances contribuent à la peur de la souffrance alors que les soins palliatifs pourraient la transformer.

C'est pourquoi le CÉCEF soutient les réserves exprimées par certains dans l'Avis N°139 du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) et les trois demandes qui en découlent :

« ...cette évolution ne pourrait être discutée qu'à la condition *sine qua non* qu'un certain nombre de prérequis soient d'ores et déjà effectifs :

- la connaissance, l'application et l'évaluation des nombreux dispositifs législatifs existants ;
- un accès aux soins palliatifs et un accompagnement global et humain pour toute personne en fin de vie ;
- une analyse précise des demandes d'aide active à mourir, afin d'évaluer leur motivation et leurs impacts sur les proches et sur l'ensemble de la société, en France mais aussi dans les pays où cette aide est autorisée. »

**Monseigneur Éric de
Moulins-Beaufort**

Coprésident du CÉCEF

Conférence des évêques
de France

**Le Pasteur Christian
Krieger**

Coprésident du CÉCEF

Fédération protestante
de France

**Le Métropolite
Dimitrios**

Coprésident du CÉCEF

Assemblée des
évêques orthodoxes
de France